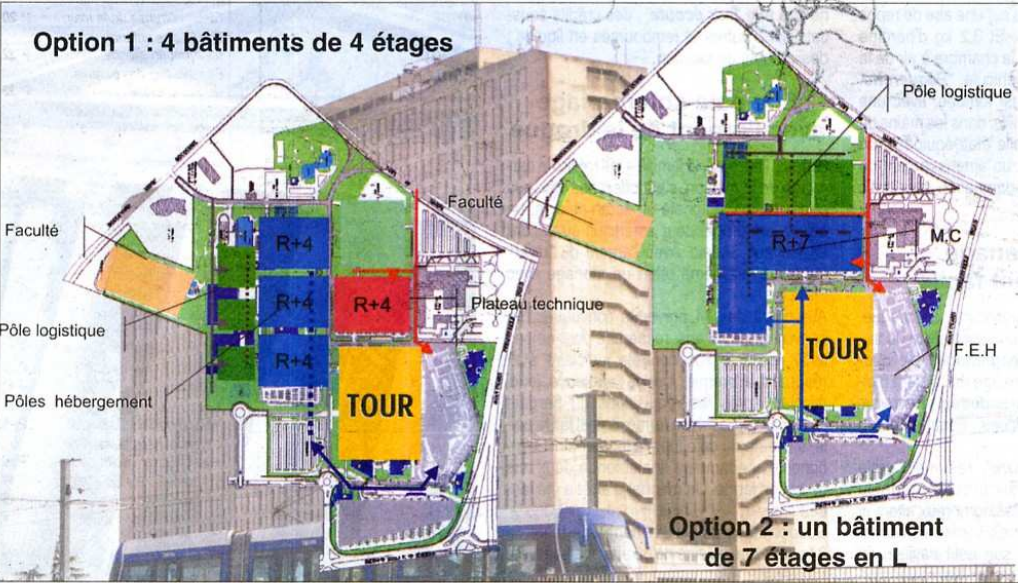


CHU : les scénarii de reconstruction dévoilés

Quid de l'avenir de la Tour ? Le conseil d'administration du centre hospitalier se tient ce jeudi. À l'ordre du jour, les membres devront débattre des options à retenir dans le cadre du schéma directeur : réhabilitation ou reconstruction du CHU. Mais aussi, quel projet d'établissement ? Quel projet médical ?

Option 1 : 4 bâtiments de 4 étages



Option 2 : un bâtiment de 7 étages en L

Plusieurs hypothèses sur l'avenir de la Tour sont présentées dans le plan directeur du CHU ce jeudi après-midi lors du Conseil d'administration. Deux options possibles : la construction de nouveaux bâtiments autour de cette tour, vouée à terme à la destruction - ou la réhabilitation de celle-ci. Déjà évoquée par la direction, cette option est maintenue dans le schéma directeur. Le premier projet consisterait à construire quatre bâtiments de quatre niveaux autour de la tour existante, du côté du parking. Le désamiantage et la déconstruction du bâtiment actuel seraient effectués à l'issue du chantier de ces nouvelles constructions. L'autre option serait la construction d'un bâtiment, formant un L, autour de la tour. Ils s'élèveraient alors sur sept étages. Dans les deux cas, le regroupement par pôle prévu dans le projet médical du CHU serait facilité. L'option de reconstruction du CHU s'élèverait à plus de 700 millions d'euros, ce coût incluant le désamiantage et la déconstruction de la tour. Durée des travaux estimée : une dizaine d'années.

Demeure l'option de la réhabilitation de la tour. Celle-ci, ouverte en 1973, doit être entièrement désamiantée. Un processus long, de 25 à 30 ans, qui s'effectuerait étage par étage, en partant du haut de la tour. Coût d'investissement estimé : 745 millions d'euros. Une projection sur 30 ans a été effectuée. L'option "reconstruction" afficherait à terme un avantage avéré : 25% de gain annuel sur la précédente option (61 millions d'euros contre 82 pour le scénario réhabilitation).

E.C. et E.S.F

Pôle femmes - enfants : pas de hall commun avec la "Tour"

Le pôle Femmes-Enfants-Hématologie en cours de construction au pied de la Tour du CHU devait être "greffé" à celle-ci. Une greffe qui devait prendre au travers d'un hall commun et de neuf passerelles entre le nouveau pôle et la Tour. Mais à l'heure de la réalisation, il a fallu revoir la copie réalisée par le cabinet d'étude. Celui-ci n'avait pas, semble-t-il, diagnostiqué les structures béton de la tour et mal interprété la hauteur des plafonds des blocs opératoires. Résultat : au lieu de 9 passerelles, il n'y en aura que cinq. Par ailleurs, le hall du nouvel hôpital ne sera pas directement relié à la Tour comme prévu, toujours pour la même raison. "On a fourvoyé le CHU" tempête le directeur du CHU, Joël Martinez, qui a acté en justice. En attendant, il a fallu repenser les liaisons avec la tour.

F.T.D-L

La CGT contre la réhabilitation

La CGT votera contre le projet de plan d'établissement, présenté demain après-midi lors du Conseil d'Administration. "Il se calque sur la loi "santé patients, territoires", un texte qui annonce la mort de l'hôpital public" s'est exprimée Jocelyne Ambroise, secrétaire générale de la section CGT du CHU Côte de Nacre.

De même, la CGT ne se positionnera pas sur le plan directeur : "On nous demande de nous prononcer sur des choses qui ne sont pas clairement définies, à commencer par l'avenir de la tour du CHU", s'est exprimé Jocelyne Ambroise. Même si la CGT assure être favorable à la démolition de la tour et la reconstruction de nouveaux bâtiments.

Plus précisément, au sein du projet d'établissement, la CGT s'oppose à l'idée d'implanter au sein du pôle Femme - Enfants - Hématologie, un service d'hémodialyse au lieu d'hématologie. L'ouverture du bâtiment F.E.H. est programmée pour avril 2009. Or il est inscrit dans le projet de plan d'établissement 2008-2012, "la remontée de l'hémodialyse sur Côte de Nacre au sein du FEH, à la place de l'hématologie" qui serait transféré à Baclès. Pour Jocelyne Ambroise "C'est à l'encontre du cahier des charges. Ce changement entraînerait des surcoûts qui se chiffrent en millions d'euros." A six mois de l'ouverture du FEH, un tel changement est, selon la CGT, incohérent.

E.C.